



# Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social – Maison du Campet - 31, Promenade du Campet –

31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE

Direction environnement et Cadre de vie

Maison des Pyrénées - 136, Route de Pouy de Touges - 31430 LE FOUSSERET

Tél : 05 61 97 93 92 - [services.techniques@cc-coeurdegaronne.fr](mailto:services.techniques@cc-coeurdegaronne.fr)

## ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STADE N° 2024-ES-034 du 09/12/2024 au 13/12/2024 inclus

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne  
(Haute-Garonne)

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 et L 2212-2.,  
Considérant les intempéries de ces derniers jours,  
Considérant l'état actuel des terrains de sport de la commune du Lherm,  
Vu la consultation avec les associations sportives,

### ARRÊTE

**Article 1°** / Les entraînements et matchs devant se dérouler sur les stades de football du Lherm seront interdits du **09/12/2024 au 13/12/2024 inclus** pour cause d'intempéries.  
Cette décision sera susceptible d'être reconduite en fonction de la météo de la semaine.

**Article 2°** / Cet arrêté ne concerne pas les terrains synthétiques.

**Article 3°** / Le présent arrêté sera transmis aux **associations et au district de football** ; affiché en mairie et à l'entrée des stades.

Le Fousseret, le 09/12/2024

Le Directeur des Services Techniques,  
Thierry DE CHASTEIGNER

